

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

14 JUIN 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 14 JUIN 2021 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Veronica Cremasco à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Normes physiques et financières des espaces extérieurs dans les écoles».....	3
1.2	Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Exécution et perspectives du programme de création de nouvelles places»	5
1.3	Question de Mme Françoise Schepmans à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Développement de l'Athénée royal Victor Hugo».....	7
1.4	Question de M. Hervé Cornillie à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Site du Bas-Wérichet»	8
1.5	Question de M. Hervé Cornillie à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Rénovation et partage d'infrastructures scolaires»	9
1.6	Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Incidences de "SmartMove" sur la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	10
1.7	Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Étude de la Ligue des familles intitulée "L'avenir de l'école est-il numérique?"».....	11
1.8	Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Avenir du télétravail en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	13
1.9	Question de M. Mourad Sahli à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Télétravail, bien-être et droit à la déconnexion au sein de la fonction publique»	13
2	Ordre des travaux	16

Présidence de M. Laurent Léonard, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14h20.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 *Question de Mme Veronica Cremasco à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Normes physiques et financières des espaces extérieurs dans les écoles»*

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – J’ai consulté les normes physiques et financières des espaces extérieurs; elles ne représentent qu’une petite partie des normes relatives aux espaces scolaires, mais une partie ô combien importante! En effet, il est crucial de développer la qualité des espaces extérieurs et communs des établissements scolaires: cours de récréation, préaux, abords, etc. Il est également nécessaire d’intégrer la nature dans ces espaces pour promouvoir l’épanouissement cognitif et moteur des utilisateurs et pour améliorer le cadre de vie et de l’environnement. Le chantier des bâtiments scolaires constitue une réelle opportunité à cet égard!

L’arrêté du gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 fixant les règles qui déterminent le besoin en constructions nouvelles ou extensions et les normes physiques et financières pour les bâtiments scolaires, internats et centres psycho-médico-sociaux précise les règles d’application de l’article 2 du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l’enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française. L’article 5 de l’arrêté fixe des surfaces maximales pour les aires de parcage et de manœuvre, les préaux, les cours de récréation et les locaux techniques.

Dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires et des réflexions sur l’école en général, ces normes physiques sont-elles souvent remises en question lors d’un projet de bâtiment scolaire? Les dérogations sont-elles fréquentes? Quelles sont les raisons et les conditions de telles dérogations?

Par ailleurs, la cellule «Architecture» de la Fédération Wallonie-Bruxelles assure depuis longtemps une mission de qualité architecturale, notamment en menant divers projets dans ce domaine. De par son expertise du processus de

qualité architecturale dans les écoles, peut-elle nous faire part des enseignements qu’elle aurait tirés des projets qu’elle a suivis? A-t-elle été confrontée à certains problèmes ou, au contraire, a-t-elle vu des avantages liés à l’application de ce cadre concret?

L’arrêté du 6 février 2014 traite aussi des normes financières: son article 30 indique que le coût global des travaux liés à la construction d’aires de jeux, de plaines de sports, de parcage à ciel ouvert, d’abris pour vélos, d’accès, d’abords et de plantations ne peut dépasser 10 % du coût de l’enveloppe générale des travaux. Ce cadre financier est-il trop strict ou ne l’est-il pas assez? Cette norme financière permet-elle d’atteindre l’amélioration effective des espaces ouverts telle qu’elle est recherchée? Je ne pense pas spécifiquement au coût des matériaux, car «plus c’est vert, moins c’est cher»; il s’agit plutôt du coût de conception de ces réalisations. En effet, si une conception simple et verte permet de réduire les frais, notamment pour l’entretien, elle nécessite de bons concepteurs. Or, les moyens financiers ne permettent peut-être pas de faire appel à des paysagistes et autres spécialistes pour implanter des espèces adaptées aux cours des écoles, à leur environnement, à leur ensoleillement, etc.

Quels enseignements tirez-vous des différentes expériences menées? Je pense en particulier à l’expertise de la cellule «Architecture», mais toute autre source est également bienvenue. Qu’avez-vous déjà entrepris pour éventuellement faire évoluer les normes? Cette question vous préoccupe-t-elle autant que moi ou estimez-vous que les normes actuelles sont parfaites? Je pose cette question sans aucun préjugé; si les normes permettent de résoudre tous les cas de figure, tant mieux.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Ce thème me préoccupe et je pense que les normes doivent évoluer. Les normes physiques sont systématiquement vérifiées par les services de l’administration, plus spécifiquement par la Direction générale des infrastructures (DGI), et elles sont remises en question lorsqu’un projet sort de ces normes. La commission des experts qui œuvre au sein de la DGI est chargée d’examiner le dossier et de remettre un avis sur l’opportunité d’y déroger. Cette commission comprend des représentants des services de l’administration ainsi que des différents réseaux et pouvoirs organisateurs.

Les raisons pour déroger aux normes tant physiques que financières sont diverses. Par exemple, dans le cadre d’un projet accompagné par l’École de Tous à Anderlecht, les surfaces pédagogiques dépassaient légèrement les normes physiques: elles dépassaient les superficies brutes maximales admissibles de bâti en raison de l’organisation du tronc commun polytechnique,

qui requiert des espaces particuliers pour les activités. Dans d'autres cas, il peut s'agir d'un surcoût par rapport à la norme financière lié, par exemple, à la composition des sols qui impose parfois des fondations particulières plus onéreuses. En somme, il existe des règles et la possibilité d'y déroger.

À ma connaissance, il n'existe aucun cas de dérogation impliquant directement des aires de parage ou de manœuvre destinées au personnel d'un établissement scolaire. Néanmoins, depuis 2019, la préoccupation liée aux espaces scolaires extérieurs est présente dans les travaux de la commission des experts. Cette commission a mandaté un groupe de travail chargé de réfléchir à l'évolution des textes. Le ministère et l'administration ont donc la volonté commune de faire évoluer les textes qui régissent les normes physiques et financières, afin de répondre aux besoins des écoles en termes d'espaces extérieurs verts, ludiques et pédagogiques.

Dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires, les membres composant le sous-groupe de travail affecté à cette thématique sont issus de ce groupe de travail initial qui rassemble des acteurs de l'infrastructure, du secteur pédagogique et de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ainsi que des représentants des différents réseaux, des experts issus de Wallonie et de Bruxelles Environnement ou encore l'ASBL GoodPlanet pour son expertise liée à la campagne «Ose le vert, recrée ta cour». Cette ASBL accompagne des écoles en vue de végétaliser leurs espaces extérieurs par le biais d'appels à projets financés par les Régions. Le groupe de travail a pour but de proposer des modifications de l'arrêté du 6 février 2014, de définir la notion d'espace scolaire extérieur, de fixer les règles de reconnaissance des espaces verts – accompagnées de recommandations – ou encore d'identifier des actions pédagogiques portant sur les espaces extérieurs. Il s'agit de ne pas cloisonner les deux types d'espace. Ainsi, au-delà des normes strictement quantitatives ou financières, le lien entre l'aménagement extérieur et le projet pédagogique de l'établissement est aussi pris en compte. En effet, les aménagements les plus adaptés théoriquement peuvent s'avérer difficiles à pérenniser et peu vivants s'ils ne sont pas adaptés au projet pédagogique. Ce lien entre les deux est donc nécessaire.

Par ailleurs, l'expérience de la cellule «Architecture» témoigne de l'importance de bien identifier, en amont du lancement du marché de service, les enjeux du contexte existant: les potentialités, les acteurs en présence, leurs volontés et les moyens dont ils disposent pour rendre vivant un espace végétalisé et pour l'inclure dans le projet pédagogique. D'après les témoignages des équipes pédagogiques, les écueils rencontrés dans les projets récemment traités portent sur les

craintes relatives à l'entretien, à la sécurité et à la capacité de surveillance.

Les expériences menées au sein de la cellule «Architecture» montrent aussi que le travail d'un paysagiste est souvent confondu avec celui d'un aménageur de jardin. Or, son rôle consiste avant tout à bien comprendre les lignes de force d'un contexte existant et de faire en sorte que l'implantation d'un bâtiment apporte une plus-value au cadre environnant, afin que l'un et l'autre s'enrichissent mutuellement. L'intervention d'un paysagiste doit avoir lieu dès les premières esquisses et ne pas se cantonner à la fin d'un projet. Il ne s'agit pas d'apporter simplement en fin de projet une petite touche verte. La réflexion doit être plus profonde que cela. En outre, ce procédé ne constitue pas un surcoût significatif. À titre d'exemple, lors d'un concours visant à remplacer l'un des 19 bâtiments scolaires implantés sur un territoire de sept hectares, les honoraires du paysagiste variaient entre 10 000 et 100 000 euros. C'est finalement le projet à 10 000 euros qui s'est avéré être le plus intelligent, car il évitait toute surenchère de plantations, mais retravaillait tous les cheminements afin que le nouveau bâtiment soit parfaitement positionné en regard de sa fonction et de ses liens avec les autres. Il utilisait les terres excavées pour créer un nouvel espace extérieur dédié et proposait des aménagements simples et faciles à entretenir. Il est donc faux d'affirmer qu'un projet de ce type est par définition imparable.

Concernant l'enveloppe du coût des abords, la réflexion en cours fait déjà apparaître de manière évidente que le ratio de 10 % devra être revu pour correspondre aux projets qui entendent s'inscrire dans la nouvelle dynamique du Pacte pour un enseignement d'excellence. Ces 10 % n'englobent actuellement ni la TVA, ni les frais généraux, ni la révision.

Quant aux enseignements à tirer sur cette norme et les actions pour la faire évoluer, outre les éléments que je viens d'exposer, nous devons nous appliquer à faire évoluer les pratiques afin que, au-delà des normes, la question de l'environnement prenne pleinement sa place dans les projets d'écoles, tant au niveau des infrastructures qu'au niveau pédagogique, et afin que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse soutenir ces évolutions.

Mme Véronique Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je suis satisfaite d'apprendre que la réflexion sur les normes physiques et financières pour les bâtiments scolaires est en cours et que vos services y réfléchissent adéquatement. En effet, vous avez tout à fait raison d'affirmer que nous devons prendre des mesures en amont, car c'est l'ensemble du projet qui s'insère dans un quartier. Dès lors, ce n'est qu'en agissant en amont que cela peut fonctionner. Comme vous l'avez dit, il ne convient pas ici d'apporter une petite touche verte après la concrétisation du pro-

jet pour le rendre réellement intéressant. J'abonde dans votre sens à cet égard et je ne doute pas que la cellule «Architecture» suive cette même philosophie.

Je suis également satisfaite de votre réponse en ce qui concerne la possibilité de déroger aux normes sur la base d'une évaluation de la commission des experts; en effet, de telles dérogations sont parfois nécessaires. La réévaluation régulière des normes est également tout à fait positive.

1.2 Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Exécution et perspectives du programme de création de nouvelles places»

M. André Antoine (cdH). – Ma question s'inscrit dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire.

Pour répondre au choc démographique du début des années 2000, principalement à Bruxelles et dans le Brabant wallon, la Fédération Wallonie-Bruxelles contrôle régulièrement les besoins en termes d'infrastructures scolaires. Chaque année, le gouvernement lance un appel à projets pour la création de nouvelles places, dans le cadre d'une dotation exceptionnelle de 20 millions d'euros. Pour être retenus, les projets doivent prévoir au minimum la création de 25 nouvelles places.

Le taux d'intervention a atteint pour la première fois 100 %, quel que soit le réseau de l'école concernée. Cependant, pour gérer un maximum de dossiers, l'enseignement catholique a décidé, dans un élan de solidarité entre ses propres écoles, de baisser le taux de subvention à 60 %, avec un plafond de 1,5 million d'euros. De quoi permettre à ce réseau de constituer un authentique effet levier.

En 2019, Monsieur le Ministre, vous nous aviez annoncé la répartition des crédits budgétaires: 7,935 millions d'euros pour l'enseignement officiel subventionné, 7,687 millions d'euros pour l'enseignement libre subventionné et 4,378 millions d'euros pour Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Ces crédits budgétaires ont permis de créer 18 319 places jusqu'en 2016. En ce qui concerne la notification des crédits affectés en 2019, sachant que l'engagement précède la liquidation et la réalisation, quel est le niveau de consommation de crédits et pour quel nombre de places? En 2020, vous avez de nouveau réparti des crédits à cette fin. Pour quel montant? Comment les crédits budgétaires ont-ils été distribués entre les différents pouvoirs organisateurs et entre les provinces wallonnes et Bruxelles?

En 2021, la rentrée scolaire de nombreux écoliers dans l'établissement de leur premier choix s'annonce particulièrement difficile, voire impossible. À Bruxelles, la demande dépasse l'offre scolaire. Dans le Brabant wallon, près de 177 élèves n'ont toujours pas d'école, contre 128 l'année dernière. Au total, 123 établissements scolaires sont d'ores et déjà déclarés complets, dont 44 écoles à Bruxelles, 14 dans le Brabant wallon et 65 dans les quatre autres provinces de Wallonie. Or, certaines écoles, principalement en Wallonie, ont encore des surfaces disponibles pour accueillir en urgence des pavillons scolaires ou des constructions pour les prochaines rentrées. Cependant, elles ne possèdent ni les moyens financiers ni les capacités d'emprunt nécessaires pour acquérir des modules ou se lancer dans des extensions immobilières. Dès lors, à partir du Fonds St'art, pourriez-vous mettre gracieusement des pavillons scolaires à la disposition des écoles saturées? Pourriez-vous, à court terme, subventionner des extensions ou des créations de classes à partir du programme de création de places?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs doivent communiquer le taux de subvention choisi au plus tard le 30 septembre de l'année scolaire en cours. Ainsi, pour l'appel à projets 2021, voici les taux de subvention et les plafonds décidés par les fédérations de pouvoirs organisateurs: pour le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP), 80 %, sans plafond; pour le Conseil des pouvoirs organisateurs et de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS), 70 %, avec un plafond de 3 millions; pour le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) et la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants (FELSI), 60 %, avec un plafond de 2,5 millions d'euros.

Concernant le niveau de consommation, 6 millions des crédits affectés en 2019 ont été liquidés à ce jour. Ce montant représente plus ou moins 23 % des moyens alloués pour l'année 2019, l'appel à projets devant créer 4 875 places après la liquidation des moyens et à la fin des chantiers. Ces places programmées sont prévues pour offrir des places effectives parfois plusieurs années plus tard, en fonction de l'ampleur des chantiers. Depuis 2016, par le biais d'appels à projets successifs, 21 465 places ont été programmées pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. À l'heure actuelle, 4 917 places ont réellement été créées. Cette situation est problématique.

Les pavillons modulaires, réalisés dans le cadre de la mission du Fonds St'art, sont la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis le 1^{er} janvier 2020, sur la base de l'article 146 du

décret du 3 mai 2019 portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de bâtiments scolaires. En application de ce même décret, la deuxième phase de cession a été entamée en septembre 2020 et le service général des infrastructures a dès lors interrogé les pouvoirs organisateurs afin de proposer, à titre gratuit, la cession des pavillons dont il dispose, à condition que ces derniers soient affectés à une utilisation scolaire pendant au moins trois ans. À cet égard, des projets de conventions de cession ont été transmis aux pouvoirs organisateurs. De cette manière, 39 % des pavillons seront cédés aux pouvoirs organisateurs qui ont répondu favorablement à cet appel. Ils représentent 96 classes. Ce pourcentage ne prend pas en compte les sites de WBE. En effet, 95 classes modulaires ex-Fonds St'art sont mises à la disposition de 25 écoles WBE, soit 38 % du parc des pavillons. Pour les 58 autres pavillons, qui représentent 23 %, les démarches sont en cours avec les pouvoirs organisateurs.

En 2021, aucun pouvoir organisateur n'a demandé à être séparé de ses pavillons. Les conventions et les mises à disposition se poursuivent, mais, à ce jour, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose d'aucun pavillon pour d'autres établissements scolaires.

Aucune des places qui devaient être créées en septembre 2021 ne sera effective, à l'exception éventuelle des 25 places de l'Athénée royal de Koekelberg. Cette situation fait écho à un constat posé dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires. La plupart des dossiers de rénovation prennent plus de temps qu'estimé au départ. C'est beaucoup trop long et je pèse mes mots! À titre d'exemple, 83 % des dossiers relatifs à la création de places dans le réseau libre subventionné ne respectent pas les délais annoncés. Il est fréquent qu'un pouvoir organisateur rencontre des difficultés au cours des différentes étapes de son planning – désignation du bureau d'étude, marché public de services, permis d'urbanisme, marché public de travaux, passation en autorité d'approbation interne et externe et lancement du chantier. Les retards, légers d'abord, s'accumulent au fur et à mesure et, en définitive, prennent une ampleur considérable et problématique. Ces étapes sont en dehors de la zone de contrôle du Service général des infrastructures scolaires subventionnées (SGISS).

Même si mes services s'efforcent de suivre les dossiers de près en veillant aux rappels, les pouvoirs organisateurs sollicitent des reports d'échéance, qui sont octroyés lorsque le retard provient de circonstances indépendantes de leur volonté telles que des problèmes liés aux procédures de marchés publics, des retards dans l'octroi du permis d'urbanisme, voire parfois le décès de l'architecte... Ces reports et leur octroi ne deviennent-ils pas une – mauvaise – habitude? Cette nouvelle tendance réduit probablement la pression liée au respect des délais. Si je ne fais de procès

d'intention à personne, ces reports incessants affectent le nombre de places disponibles et le bon fonctionnement global de l'enseignement. Ils pèsent sur les choix que doivent opérer les parents parmi les établissements disponibles. De plus, les moyens financiers qui ont été affectés auraient peut-être pu être utilisés ailleurs à meilleur escient. Cette procédure doit être revue et améliorée.

Par ailleurs, la pandémie a aussi allongé certains délais de réalisation; c'est pourquoi nous sommes en dessous de nos prévisions pour 2021.

Au regard de la nécessité absolue de garantir le droit à l'éducation des élèves, plusieurs pistes d'actions sont envisagées en Région bruxelloise pour les inscriptions en première année secondaire de septembre 2021. La Région bruxelloise est en effet la plus touchée par le manque de places.

Le pouvoir d'injonction de la Commission interréseaux des inscriptions (CIRI) permet d'utiliser une place supplémentaire dans chaque établissement complet – et donc de créer 396 places à Bruxelles. Bien qu'insuffisante, cette solution constituerait déjà une première réponse. D'autres pistes sont toutefois à l'étude. Soixante places peuvent être créées au Collège de Bruxelles, dans des locaux actuellement occupés par l'Université libre de Bruxelles (ULB). Le Conseil général de l'enseignement secondaire a d'ailleurs été saisi de ce dossier.

Dans l'attente de voir aboutir les travaux d'aménagement de places en zones de tension, la ville de Bruxelles a également exprimé sa volonté d'anticiper le problème des inscriptions en créant des classes provisoires. Pour ce faire, elle compte sur la location et l'aménagement d'espaces. À ce propos, d'ici la fin du mois de juin, je compte présenter au gouvernement un dossier sur les subventions à allouer pour la location et l'aménagement de bureaux afin de créer 96 nouvelles places pour l'Athénée des Pagodes – qui se trouve au nord de Bruxelles. Le chantier de construction d'une extension pour la création de places est en effet toujours en cours. La ville de Bruxelles entend également créer 96 nouvelles places à l'Athénée Robert Catteau.

S'agissant des établissements du réseau WBE, il est possible d'aménager trois classes – 75 nouvelles places – dans l'Athénée royal Victor Hugo Haren, d'ici la rentrée de septembre. Une série de pistes sont à l'étude pour d'autres établissements du réseau WBE, qui ambitionnent d'ouvrir entre 150 et 192 places supplémentaires.

Je suivrai attentivement l'évolution de cette problématique et veillerai à apporter des solutions à la mesure de mes compétences, étant entendu que certains éléments dépassent mes attributions et celles du gouvernement. Il convient également de faire preuve de nuance et de réalisme en ce qui concerne le timing et la notion de création de places. Il faudrait également réduire les complexités administratives à chaque maillon de la chaîne.

M. André Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, même si vous n’êtes pas directement responsable de ces retards, ils sont inacceptables. Vous les justifiez par la crise sanitaire, mais ils sont chroniques et existent depuis une décennie déjà. Les travaux de rénovation des bâtiments scolaires prennent beaucoup trop de temps. Au train auquel de nouvelles places sont créées et les sanitaires rénovés, je doute de voir un jour aboutir le fameux plan immobilier, dont nous avons déjà discuté à plusieurs reprises, notamment en ce qui concerne la répartition entre les différents réseaux. Ce n’est pourtant pas par manque de bonne volonté; je tiens à le souligner.

À l’exception de WBE, qui dispose d’une administration capable de faire face aux urgences, les autres réseaux – communal, provincial, libre subventionné, confessionnel ou non – n’ont pas les ressources humaines et techniques nécessaires pour maîtriser un marché public et un chantier. Ils doivent généralement se contenter de bonnes volontés dans le chef du pouvoir organisateur ou de certains professeurs qui ont la main plus alerte que d’autres. Si demain, vous ne financez pas des équipes techniques pour maîtriser les rouages du dossier, aucun réseau, en dehors de WBE, ne sera en mesure de respecter les délais du Plan de relance européen.

Il serait en outre nécessaire de racheter ou louer des modules ou des pavillons, car plus aucun n’est disponible. C’est important, car cette formule est certainement la plus rapide et la plus indiquée pour faire face à l’urgence. Nous pourrions discuter d’une réaffectation des crédits à cet effet, au moment de l’ajustement budgétaire. Un tel amendement serait vraiment fondé.

Retenons bien que 80 % des bâtiments sont concernés par ces retards sérieux. Cette situation est tout simplement insupportable pour les professeurs, les parents et les élèves.

1.3 Question de Mme Françoise Schepmans à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Développement de l’Athénée royal Victor Hugo»

Mme Françoise Schepmans (MR). – À la fin du mois dernier, la presse s’est fait l’écho du nombre record d’élèves placés sur liste d’attente en vue d’une inscription en première année secondaire. Cette problématique est d’ailleurs régulièrement à l’ordre du jour de notre commission.

La grande majorité des jeunes concernés vivent en Région bruxelloise, où la pression démographique est importante depuis de longues années et ne fait que s’accroître. Paradoxalement, un certain nombre d’établissements souffrent d’un défi-

cit de visibilité et sont moins sollicités, alors qu’il leur reste parfois des places disponibles. Cela concerne bien évidemment tous les réseaux d’enseignement, dont celui de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

À cet égard, je souhaiterais revenir sur la situation de l’Athénée royal Victor Hugo. Situé à la frontière entre la Région bruxelloise et la Flandre, cet athénée fut inauguré en septembre 2019. Les membres de notre commission ont d’ailleurs eu l’occasion de le visiter en automne 2019. Interrogé à son sujet l’an dernier, Monsieur le Ministre, vous m’aviez indiqué que la programmation des travaux complémentaires au sous-sol et au premier étage de l’école devrait permettre la création de dix classes supplémentaires pour la rentrée scolaire de 2021. Pour la rentrée suivante, le chantier prévu au deuxième étage viserait la création d’un nombre équivalent de classes, portant la capacité totale d’accueil à 24 unités.

Quel est l’état d’avancement de ce dossier? Qu’en est-il de l’ouverture des deuxième et troisième degrés d’enseignement? En prévision notamment de la rentrée du mois de septembre prochain, les travaux évoqués sont-ils sur le point d’être réalisés? En 2020, on comptait 32 élèves inscrits pour un objectif d’accueil souhaité à terme à 600 ou 650 jeunes. Qu’en est-il aujourd’hui? Avez-vous pris des mesures pour soutenir la visibilité et l’attractivité du projet pédagogique porté par l’Athénée royal Victor Hugo?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – À ce jour l’Athénée royal Victor Hugo présente une occupation de cinq classes. Le projet prévoit de réaliser la suite des aménagements par phases et selon les besoins liés à l’occupation et l’augmentation de la population scolaire de l’école.

Pour la rentrée 2019, les travaux se sont limités à l’aménagement des surfaces nécessaires au rez-de-chaussée. Le but était de répondre aux besoins des trois classes que le réseau WBE a décidé d’ouvrir la première année. Pour la rentrée 2020, comme annoncé, trois classes supplémentaires ont été créées, ce qui représente 52 élèves inscrits en première année et 37 élèves inscrits en deuxième année. Pour la rentrée 2021, trois classes supplémentaires seront encore créées. En effet, le chantier relatif aux travaux d’aménagement du sous-sol et du premier étage a commencé et devrait être terminé d’ici le mois de janvier 2022, du moins pour une partie des travaux. En définitive, l’entreprise chargée contractuellement de la réalisation de ces travaux doit nous livrer trois classes supplémentaires de première année secondaire pour le mois de septembre 2021 en vue de garantir le développement de l’école.

À ce stade, par mesure de précaution, deux classes sur trois ont été ouvertes aux inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire, ce qui représente trois classes de première année, trois classes de deuxième année et deux classes de troisième année. À l'issue des travaux qui devraient être terminés en janvier 2022, le bâtiment sera aménagé pour un total de 14 classes, en ce compris deux classes informatiques, deux laboratoires ou ateliers polytechniques. Pour la rentrée 2023, l'aménagement du second étage sera réalisé et permettra d'accueillir dix classes supplémentaires ainsi que deux laboratoires et ateliers polytechniques. À terme, l'école aura atteint sa capacité d'accueil de 24 classes, à savoir quatre classes de chaque année, de la première à la sixième secondaire, permettant ainsi l'accueil d'environ 600 élèves.

Pour favoriser sa visibilité et son attractivité, l'établissement a pris quelques mesures. D'abord, l'école se fait connaître par le biais des médias, puisque des publicités liées à cet établissement passent actuellement sur les ondes radio. Les journaux «7Dimanche» des mois de juin et août en assureront la promotion et une campagne est par ailleurs envisagée dans «Le Vlan». Une bâche recouvrira également la façade de l'école. Enfin, les réalisations des élèves sont régulièrement mises en valeur.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, il y a loin de la coupe aux lèvres. Il semble en effet que l'ouverture des classes ait accumulé du retard par rapport à ce qui avait été annoncé. C'est d'ailleurs un problème général qui a été fréquemment soulevé. Ces bâtiments sont essentiels pour le devenir de nos jeunes. Nous sommes tous conscients, au sein de cette commission, de la nécessité d'accélérer ces travaux afin de proposer un enseignement de qualité et dans les meilleures conditions possibles au plus grand nombre d'élèves.

1.4 Question de M. Hervé Cornillie à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Site du Bas-Wérichet»

M. Hervé Cornillie (MR). – Depuis sa fermeture en 2015, l'école primaire du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) de Bas-Wérichet, de Jemeppe-sur-Sambre, s'est transformée en chancre, avec à la clé des actes de vandalisme. À l'époque, la fin des activités scolaires avait, semble-t-il, été imposée en raison d'un rapport des pompiers sur les risques liés en cas de catastrophe de type Seveso, notamment, si mes informations sont correctes, sur l'impossibilité de confiner les écoliers. Les élèves ont été transférés

à l'Athénée royal Roi Baudouin 1^{er} qui abrite déjà les étudiants de l'enseignement secondaire.

Toutefois, à la fin du mois de mai, la presse a mentionné un projet de construction d'une nouvelle école primaire et maternelle de WBE dans cette commune. Les enfants pourraient quitter, à terme, l'athénée royal pour rejoindre de nouveaux locaux. Monsieur le Ministre, est-ce le site du Bas-Wérichet qui a été choisi, auquel cas il disposerait d'une nouvelle vie? S'agit-il d'un projet global de réhabilitation puisque la commune veut y voir disparaître un chancre urbain? Si tel n'est pas le cas, pourquoi? Une autre piste est-elle prévue dans ce cas? Qu'est-il prévu pour mettre fin à cette situation d'abandon qui perdure depuis plusieurs années et qui ne satisfait personne?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le site du Bas-Wérichet a été effectivement abandonné en septembre 2015 à la suite du rapport des pompiers incriminant les bâtiments et leur implantation en zone Seveso. En janvier 2019, la ministre Schyns avait décidé de la vente du site. La commune avait manifesté son intérêt pour une éventuelle acquisition et avait demandé de disposer d'un certain temps pour approfondir son projet. Après plusieurs relances, elle a finalement indiqué qu'elle ne poursuivrait pas dans cette voie. La mise en vente du site sera dès lors effectuée très prochainement.

Les élèves du site du Bas-Wérichet ont cours sur le site principal, situé rue François Hittelet. Des pavillons provisoires ont été installés afin d'assurer l'accueil des élèves des deux sites. Une réorganisation des classes a été opérée pour que chacun puisse trouver une juste place. Parallèlement à cet aménagement provisoire, un projet de construction d'une nouvelle école fondamentale a été décidé par le gouvernement sous la législature précédente. Il est toujours en cours. L'école primaire serait construite sur le site Hittelet. Ce projet est étudié avec les différentes directions et porte sur une réflexion globale. Il s'oriente vers la construction d'un nouveau bâtiment pour l'enseignement fondamental et d'un restaurant qui servira également aux élèves de l'école secondaire.

M. Hervé Cornillie (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir fait le point sur ce dossier. Il semblerait que tous les intervenants souhaitent qu'il évolue et que l'état actuel du site fasse partie du passé. À la suite de la volonté de vendre de votre prédécesseure, l'intérêt de la commune de Jemeppe-sur-Sambre pour l'achat du site de Bas-Wérichet ne s'était pas confirmé. Vous l'avez rappelé et vous avez indiqué l'orientation prise par WBE. Reste aux autres protagonistes de ce dossier de contribuer à ce qu'une solution soit mise en œuvre pour éradiquer le chancre qu'est devenu l'ancienne école primaire.

(M. Jean-Pierre Lepine prend la présidence)

1.5 Question de M. Hervé Cornillie à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Rénovation et partage d'infrastructures scolaires»

M. Hervé Cornillie (MR). – Au mois de mai, le ministre flamand de l'Enseignement, M. Ben Weyts, a annoncé qu'un budget de trois milliards d'euros devrait être mobilisé durant la présente législature pour financer des opérations de rénovation et de construction d'écoles.

Un tiers de ces fonds devrait être utilisé dans le cadre de partenariats public-privé de type DBFM (*Design, Build, Finance, Maintain*), pour renforcer l'initiative «*Scholen van morgen*». Cette initiative a déjà permis la construction de plus de 160 établissements scolaires depuis 2006.

Un second milliard d'euros devrait être libéré grâce à un mécanisme qui permettrait aux citoyens épargnants d'investir dans la construction d'écoles. Il peut s'avérer positif d'associer les citoyens aux projets menés par les pouvoirs publics. Toutefois, celles-ci devraient alors partager leurs infrastructures sportives en dehors des heures de cours. Dans tous les nouveaux projets, «une attention toute particulière sera, au demeurant, prêtée à "un usage multifonctionnel" des infrastructures scolaires», a ajouté le ministre Ben Weyts dans la presse.

D'emblée, Monsieur le Ministre, quel regard portez-vous sur ces initiatives spécifiques soutenues en Flandre? Quelle est votre analyse des pistes flamandes, au regard de la stratégie à définir au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles? La Déclaration de politique communautaire (DPC) précise qu'il convient de favoriser «l'ouverture des écoles pour le partage de matériel et d'infrastructures notamment en veillant à l'intégration au sein des contrats d'objectifs de stratégies visant au développement de collaboration entre les pouvoirs organisateurs et les acteurs sportifs, culturels, associatifs et le monde professionnel».

Ce sujet a déjà été discuté lors de plusieurs échanges au sein de cette commission, mais également au Parlement wallon. Avec mes collègues, MM. Clersy et Witsel, j'ai eu l'occasion de me pencher plus particulièrement sur l'ouverture des infrastructures sportives des établissements scolaires aux acteurs du sport. Ensemble, nous avons rédigé un rapport parlementaire et notre souhait est de voir les écoles ouvrir leurs infrastructures sportives scolaires – en dehors des heures de cours – aux publics extérieurs, dont les clubs sportifs. Les conclusions de ce rapport ont été présentées

dans le cadre d'une réunion de commission au Parlement wallon. Elles comportent des pistes de solution visant un meilleur partage des infrastructures sportives en dehors des heures de cours.

Pouvez-vous me dire si ces pistes auraient éventuellement été relayées et, le cas échéant, discutées au sein des groupes de travail mandatés par le gouvernement pour se pencher sur le chantier des bâtiments scolaires? Nonobstant la réflexion qui a toujours lieu au sein de ceux-ci, certaines options en termes de partage d'infrastructures, en particulier sportives, suscitent-elles votre intérêt? Le cas échéant, lesquelles? Quelle est votre appréciation de l'approche «à usage multifonctionnel», désormais promue et renforcée au niveau de la Flandre?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les ouvertures des infrastructures scolaires aux publics extérieurs sont nombreuses. Pour ce qui est de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), ce sont les locaux polyvalents, les halls sportifs, les salles de représentation, les piscines, etc. qui sont concernées par cette ouverture. À l'inverse, WBE bénéficie régulièrement d'infrastructures tierces en partage ou en location, par le biais des communes ou grâce à des collaborations interrégionales. Cela mérite d'être souligné. Ces occupations sont généralement gérées par les chefs d'établissement avec l'appui et l'aval des services de WBE. Il existe également d'autres formes de collaborations ponctuelles ou pérennes: la mise à disposition d'une partie d'un site scolaire pour des stages d'été pour les enfants, la mise à disposition de locaux pour des écoles de devoirs, l'ouverture d'espaces verts aux habitants du quartier, etc. Je pourrais citer de nombreux exemples d'occupations partagées et de partenariats de ce type. Votre rapport sur les infrastructures sportives va d'ailleurs dans ce sens lorsqu'il indique qu'une majorité conséquente des établissements scolaires ouvrent déjà leurs infrastructures scolaires aux publics extérieurs.

Certains éléments pratiques peuvent cependant limiter les possibilités de partage, tels que les dimensions des salles de sport dans les implantations scolaires qui ne permettent pas nécessairement l'accueil des sports souhaités. Mais pour la majorité des nouvelles constructions d'implantations scolaires, la réflexion porte systématiquement sur la possibilité de se calquer aux dimensions exigées par InfraSports dans l'optique d'une mutualisation intelligente. De même, pour les nouveaux projets scolaires, la conception des installations sportives scolaires intègre des éléments encourageant l'ouverture aux tiers tels qu'une entrée indépendante ou une localisation adaptée. Ces éléments démontrent que l'usage multifonctionnel des infrastructures scolaires est une réalité largement pratiquée et promue, en ce

compris dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires où, par ailleurs, un des sous-projets a pour objet de favoriser la mutualisation des infrastructures entre les établissements scolaires et le quartier.

Personnellement, j'ai à cœur de favoriser ces partages autant que faire se peut. Je garde cependant à l'esprit que, depuis le 1^{er} septembre 2019, la responsabilité de l'organisation de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles relève de WBE et que les décisions relatives à l'occupation de ses infrastructures relèvent d'une décision propre à ces instances. Je tenais à le rappeler. Mais, de manière générale, je suis évidemment favorable au partage des infrastructures. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai prévu dans l'ajustement budgétaire une enveloppe permettant de mener des projets sportifs en la matière, avec InfraSports et mon homologue Jean-Luc Crucke.

M. Hervé Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir rappelé que le partage et la mutualisation sont déjà pratiqués et promus. Nous avons la responsabilité d'amplifier cette réalité et de concevoir de nouvelles politiques qui l'intègrent, tout en respectant le rôle des différents interlocuteurs et en travaillant sur les paramètres qui, à l'heure actuelle, compliquent parfois cet «usage multifonctionnel».

Je ne sais pas si, un jour, il y aura des «*school bonds*», à savoir des «obligations scolaires», qui permettent d'associer le secteur privé au financement de ces projets, en guise d'investissement sociétal. Je ne doute pas que j'aurai l'occasion de revenir vers vous sur ce sujet.

1.6 Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Incidences de "SmartMove" sur la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (cdH). – Malgré de très nombreuses protestations politiques et juridiques exprimées tant en Flandre qu'en Wallonie, le projet «*SmartMove*», ou «tarif kilométrique intelligent à Bruxelles», progresse lentement, mais sûrement.

Après avoir programmé plus de 80 millions d'euros pour équiper la Région bruxelloise des installations nécessaires à la perception d'une telle taxe, le gouvernement bruxellois a obtenu – contre toute attente – le feu vert du Comité de concertation (Codeco) pour envoyer le projet d'ordonnance au Conseil d'État, ultime étape avant son adoption définitive et son envoi au Parlement bruxellois.

Par ailleurs, votre collègue des Finances, Sven Gatz, se prévaut désormais d'un avis positif de la Direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) de la Commission européenne.

Inutile de le répéter: cette nouvelle taxation va très injustement frapper les navetteurs de Flandre et de Wallonie parmi lesquels figurent beaucoup de fonctionnaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sans oublier les milliers d'enseignants qui doivent prendre leur voiture pour rejoindre leur établissement scolaire, tous réseaux confondus. Tous ces agents devront payer la taxe de circulation (TC) et la taxe de mise en circulation (TMC) en Wallonie, tout en s'acquittant d'un nouveau tonlieu bruxellois à hauteur de plus de 1 200 euros par an. Il s'agit là d'une lourde sanction, sans même proposer de véritables alternatives à la voiture, et ce, alors que Bruxelles perçoit chaque année, en vertu de loi spéciale relative au financement des Communautés et des Régions, 210 millions en provenance des autres Régions et du gouvernement fédéral, sans parler des 125 millions de Beliris. Quelle est votre position face à ce que le ministre wallon Willy Borsu a qualifié de hold-up fiscal?

Dès lors, je m'adresse à vous, Monsieur le Ministre, puisque vous êtes non seulement responsable des agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi des enseignants du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) – pour ne citer que ceux-là.

Comptez-vous, le moment venu, actionner la procédure de conflits d'intérêts à l'encontre de Bruxelles? Ou si vous pensez au contraire que cette taxation ne pose pas de problème, envisagez-vous d'accorder une indemnité compensatoire à vos agents pour ne pas qu'ils soient condamnés par une taxe particulièrement inique? Combien d'entre eux sont-ils concernés par ces navettes entre la Wallonie et Bruxelles?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le 26 mai dernier, le Codeco a pris acte de la décision du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de solliciter l'avis circonstancié du Conseil d'État sur le projet d'ordonnance, et ce, dans un délai de 60 jours. Le délai laissé au Conseil d'État pour se prononcer est volontairement long: le but est qu'il dispose de suffisamment de temps pour répondre aux interrogations juridiques soulevées par les entités fédérées et l'État fédéral lors de la concertation menée en mars et en avril dernier. Par ailleurs, il a été convenu que l'avis du Conseil d'État serait discuté dans le groupe de travail central créé pour la concertation entre entités fédérées.

En outre, le Codeco a pris soin de préciser que les demandes d'avis – au Conseil d'État

comme à la Commission européenne – n’impliquaient pas l’approbation, même implicite, par les autres autorités de l’introduction et/ou de la réalisation du projet «*SmartMove*».

Grâce à ces quelques éléments contextuels, vous aurez compris, Monsieur le Député, que la concertation est en cours et que le projet «*SmartMove*» n’est pas sur le point d’aboutir dans les prochaines semaines. À ce jour, ce projet ne fait clairement pas l’unanimité, c’est le moins que l’on puisse dire.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a participé aux travaux de concertation, a eu l’occasion d’insister sur la nécessité d’évaluer l’impact de la mesure sur ses secteurs, notamment sur les fonctionnaires, les enseignants et les étudiants. Ces études d’impact seront déterminantes puisqu’elles sont de nature à orienter les démarches que la Fédération Wallonie-Bruxelles pourra entreprendre à l’égard de la Région de Bruxelles-Capitale. Il me semble donc important d’attendre que cette concertation aboutisse avant de tirer des conclusions. Il appartiendra ensuite au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de se positionner à l’issue de cette concertation.

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce stade, mais je suis convaincu que nous aurons l’occasion d’aborder à nouveau ce dossier dans les prochaines semaines.

M. André Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, je suis content d’entendre votre conclusion, quelque peu ironique. J’aurais voulu que vous vous engagiez de manière plus volontaire contre ce projet, qui est totalement inique, injuste et injustifié. Effectivement, j’aurais dû mentionner le cas des étudiants. Notons une difficulté supplémentaire pour eux: les voitures Euro 4 seront interdites l’année prochaine. Tous ceux qui ont acheté une voiture d’occasion ne pourront même plus rouler dans Bruxelles.

Le problème est à la fois fiscal, juridique, social. Pendant ce temps, M. Gatz continue à avancer en affirmant que l’Europe est d’accord avec lui. Avez-vous lu son avis, qu’il a d’ailleurs exprimé au Parlement bruxellois?

Nous devons à un moment donné mettre le pied dans la porte pour éviter que l’initiative n’aboutisse, malgré les discussions ou les critiques du Conseil d’État, qui ne manqueront pas.

Je note que vous avez décidé de réaliser une étude d’impact pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, en vue de chiffrer le coût induit par ce projet. Qui va réaliser cette étude? Quel est le ministre désigné? J’aimerais savoir à qui je dois m’adresser, cette question est importante.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La Fédération Wallonie-Bruxelles a eu l’occasion de

participer aux travaux de concertation et d’insister sur la nécessité d’évaluer l’impact de la mesure pour ses secteurs.

Je n’ai pas dit que l’évaluation était en cours et je n’ai pas dit non plus que c’est la Fédération Wallonie-Bruxelles qui doit s’en charger! Celui qui lance le processus doit le mener à terme. Et en concertation. C’est l’ensemble des entités qui doit mesurer les impacts pour chacune des autres. Si une entité veut mettre une mesure en œuvre, il est logique que l’analyse parte de cette dernière. Et je vous confirme que c’est bien la Région bruxelloise qui doit faire l’analyse d’impact.

1.7 Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Étude de la Ligue des familles intitulée “L’avenir de l’école est-il numérique?”»

Mme Alice Bernard (PTB). – La crise sanitaire et la fermeture des écoles ont mis en lumière un problème social qui ne date pas d’hier: la fracture numérique. La toute récente étude de la Ligue des familles le confirme: 75 % des familles ont dû dépenser au moins 300 euros pour faire face aux besoins numériques. Le PTB rejoint la position de la Ligue des familles. Nous trouvons qu’une facture aussi élevée est inacceptable pour les familles, car elle les éloigne de la gratuité scolaire.

Au début de la crise sanitaire, la Fédération des associations de parents de l’enseignement officiel (FAPEO) a mis en lumière que plus de la moitié des élèves du secondaire – soit environ 260 000 jeunes – ne disposait pas d’un ordinateur personnel. De son côté, le Secrétariat général de l’enseignement catholique (SeGEC) a estimé que 70 000 élèves du secondaire n’avaient même pas un ordinateur à la maison. Vu ces chiffres, les mesures prises par votre gouvernement, Monsieur le Ministre, sont loin de satisfaire les besoins.

Bien sûr, nous ne disons pas que rien n’a été fait: le gouvernement a débloqué des fonds pour fournir directement 2 000 puis 2 000 autres ordinateurs portables, bien que des difficultés aient été rencontrées. Vous avez ensuite envoyé aux écoles secondaires un budget afin de leur permettre d’équiper 5 % de leur population. Comme nous l’avions signalé à l’époque, c’est problématique pour deux raisons: d’abord, parce que ces 5 % sont loin de couvrir les 70 000 à 260 000 élèves qui n’ont pas d’ordinateur; ensuite, parce que toutes les écoles n’ont pas les mêmes besoins – pour certaines, ce sera 3 % et, pour d’autres, ce sera 50 % des jeunes qui doivent être équipés.

La Ligue des familles confirme aujourd’hui nos remarques. Son étude démontre que même la

répartition au sein de chaque école n'a pas été faite de manière objective. Au final, la Ligue des familles estime que les efforts entrepris par le gouvernement ont permis d'équiper jusqu'à 10 % des élèves de chaque établissement au maximum. En outre, la Ligue des familles indique que l'aide prévue par la Fédération Wallonie-Bruxelles ne semble pas non plus avoir été suffisamment bien ciblée: elle aurait ainsi profité un petit peu plus aux familles aux revenus les plus élevés qu'à celles à bas revenus. Selon la Ligue, cela pourrait signifier que votre gouvernement «n'a pas donné aux écoles les outils nécessaires pour attribuer le matériel aux familles qui en avaient le plus besoin».

Concernant la connexion internet, de nombreuses écoles ont sondé leurs élèves afin de déterminer combien d'entre eux étaient connectés. Résultat: plus de 90 % des élèves affirment disposer d'une connexion internet. Cependant, ces résultats englobent les connexions 4G avec un smartphone. Nous avons reçu de nombreux témoignages de jeunes en décrochage, notamment parce qu'ils n'avaient comme outil de travail que le smartphone de leur maman. Or, un smartphone n'est pas un outil de travail.

En tant que ministre du Budget chargé de l'équipement informatique, vous avez une importante responsabilité dans l'équipement numérique des jeunes, d'une part, pour être prêt lors d'un éventuel retour à l'enseignement à distance – ce que personne ne souhaite – et, d'autre part, pour leur donner les moyens et les compétences d'utiliser cet outil dans la société du 21^e siècle.

Avez-vous prévu dans le budget des montants suffisants pour équiper l'ensemble des élèves, à commencer par les milliers de jeunes n'ayant toujours pas d'ordinateur à la maison, sans que l'achat d'un PC pèse sur le budget des familles? Avez-vous un plan pour toucher davantage les familles à bas revenus? Si oui, quel est-il? Quelles mesures sont-elles prévues pour fournir aux familles qui n'en ont pas une connexion internet adéquate et de qualité, donc pas grâce à la 4G et à un smartphone?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – J'ai évidemment pris connaissance du rapport de la Ligue des familles avec beaucoup d'attention. Je tiens d'ailleurs à saluer son travail dans ce domaine. Bien que le rapport ne soit pas toujours favorable au mécanisme que le gouvernement a instauré, je me réjouis toujours de voir des acteurs sociaux analyser les politiques publiques et défendre les droits de nos concitoyens.

Permettez-moi d'abord de rappeler que les deux volets ont été mis en œuvre dans le cadre de la crise afin de répondre à ce qui était annoncé comme un «besoin urgent». Force est de constater

aujourd'hui que, pour différentes raisons – nous en avons déjà discuté –, le matériel n'a pas été livré aussi rapidement qu'escompté. Il faut toutefois souligner que les deux volets étaient destinés à être complémentaires en vue d'apporter une réponse concrète et cohérente à moyen terme. Comme je l'ai déjà indiqué, j'aurais souhaité pouvoir débloquer davantage de moyens afin de fournir un ordinateur à tous les élèves. Comme vous le savez, la réalité budgétaire ne nous a toutefois pas permis de réaliser un investissement de cette ampleur. Je souhaite cependant indiquer que les deux volets cumulés ainsi que le fonds de solidarité permettront d'atteindre plus de 20 % de la population scolaire secondaire couverte dès l'année scolaire 2022-2023, et ce, sur une base entièrement gratuite, dans les établissements présentant les indices socioéconomiques les plus faibles. À cela s'ajouteront les élèves qui auront pu s'équiper grâce à l'allocation concernant les achats ou l'aide forfaitaire de la Fédération.

Il s'agit d'un début. Cependant, ce n'est clairement pas suffisant. Nous devons donc poursuivre nos efforts dans ce domaine. Ces efforts ne doivent pas être envisagés uniquement sous l'angle budgétaire et de l'augmentation des moyens, mais également sous l'angle de la réallocation des moyens ou de la correction du système pour renforcer leur efficacité. Le rapport de la Ligue des familles met en évidence un certain nombre de questions qui méritent d'être approfondies et permet de constater que les mécanismes sont perfectibles. Nous allons donc nous y atteler avec les acteurs de terrain, l'administration et le gouvernement. Convenons toutefois que nous sommes encore loin d'avoir reçu l'ensemble des dossiers de demandes de subvention et que l'échantillon utilisé pour tirer certaines conclusions n'est peut-être pas suffisamment significatif.

Il me semble qu'il sera utile d'actualiser l'analyse après la fourniture et l'affectation de l'ensemble des PC issus du premier volet, et ce, afin d'avoir une vision d'ensemble de ce projet. La conclusion est la même: nous devons en tirer des enseignements et nous adapter pour la suite.

Quant aux critères d'attribution du matériel qui ne seraient pas respectés, je souhaiterais nuancer quelque peu cette proposition. En effet, le rapport fait état des réponses fournies par les directions d'établissements, qui sont brèves et ne permettent donc pas de tirer ce genre de conclusions. Mais surtout, selon ma lecture, ces réponses ne sont pas complètement en opposition avec les critères fixés par le gouvernement, tels que l'accès prioritaire des élèves qui en ont financièrement le plus besoin et des élèves dans les années diplômantes.

Quoi qu'il en soit, des contrôles auront lieu et nous jugerons si les directives du gouvernement ont été respectées. Je rappellerai tout de même que le principe d'autonomie des établissements dans l'attribution du matériel aux élèves était une de-

mande du secteur et que, pour susciter l'adhésion, il faut également écouter celui-ci et tenir compte de ses recommandations.

Je peux également vous confirmer qu'une réflexion est en cours pour permettre l'accès à une connexion internet. Les contacts ont été pris notamment avec la Région bruxelloise et la Région wallonne, ainsi qu'avec des opérateurs privés, afin d'offrir aux élèves un accès internet à domicile.

Croyez bien que je resterai attentif à ce projet ambitieux que nous portons depuis un peu plus d'un an: nous avons accompli dans cette matière des actions qui n'avaient jamais été entreprises auparavant en Fédération Wallonie-Bruxelles et nous continuerons à perfectionner le système avec le concours et le retour d'expérience de l'ensemble des acteurs de terrain.

C'est dans cette perspective que mon cabinet a d'ores et déjà pris contact avec la Ligue des familles afin d'organiser une réunion de présentation de son rapport et un échange de vues afin d'améliorer le dispositif.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre. Je constate dans votre chef une réelle volonté de répondre aux besoins. Vous avez été obligé par les circonstances de prendre des mesures qui n'avaient peut-être pas été envisagées au début de la législature. Nous sommes encore dans un moment de crise, même si nous avons l'impression d'en sortir tout doucement. Nous ne sommes pas encore complètement à l'abri, notamment à cause des nouveaux variants. Il faut absolument avancer pour permettre aux enfants d'être équipés pour suivre l'enseignement, que ce soit à distance ou en classe, mais avec du matériel performant. Ils auront ainsi les outils nécessaires pour faire face aux défis de la société de demain. Il y a des choix à faire. J'entends que vous en faites certains. Nous aurons l'occasion de poursuivre cette discussion dans quelques semaines, à l'occasion de l'examen de l'ajustement.

1.8 Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Avenir du télétravail en Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.9 Question de M. Mourad Sahli à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Télétravail, bien-être et droit à la dé-

connexion au sein de la fonction publique»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. André Antoine (cdH). – Alors que le Comité de concertation (Codeco) vient d'émettre, ce vendredi 4 juin, ses nouvelles recommandations pour la saison estivale, nous nous réjouissons tous de l'évolution positive des chiffres de la pandémie puisque le nombre de personnes hospitalisées ou contaminées est moindre. N'oublions cependant pas que ce virus aura emporté plus de 25 000 personnes dans notre pays et qu'au moment où j'écrivais ces lignes, je lisais dans la presse que 19 personnes étaient encore décédées, le 4 juin.

Nul besoin de répéter que, malgré les vaccins, les précautions quotidiennes s'imposent encore et toujours. Malgré cette prudence ô combien nécessaire, le retour à la «normale» se profile pour un grand nombre de secteurs, dont celui de la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au cours de cette crise, nos agents ont très légitimement bénéficié d'une formule plus ou moins large de télétravail.

Monsieur le Ministre, dans ce cadre, quel montant mensuel a-t-il été proposé aux agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à titre d'indemnité? Alors que la Région wallonne accorde 35 euros et le niveau fédéral plus de 140 euros dans ce cadre, il s'agit ici de mesurer l'effort de la Communauté française pour couvrir un certain nombre de dépenses que les agents doivent assumer en restant à domicile. Par ailleurs, j'imagine que les agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles vont progressivement retrouver le chemin de leur bureau, en tout ou partie. Un calendrier a-t-il déjà été esquissé? Quelles sont les modalités de ce retour? Envisagez-vous à terme de maintenir partiellement ou totalement le télétravail et, dans l'affirmative, pour quel type de fonctions et sur la base de quel défraiement structurel? Des premières concertations ont-elles déjà eu lieu avec les délégations syndicales à ce propos? À cet effet, qu'est-il prévu dans le contrat d'administration passé avec le secrétariat général du ministère afin d'asseoir définitivement une formule de télétravail, même partielle? Enfin, pour les agents administratifs du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), des dispositions pérennes de télétravail sont-elles aussi arrêtées au sein des établissements scolaires dont vous avez la responsabilité?

M. Mourad Sahli (PS). – Comme celle de M. Antoine, ma question porte sur le bien-être et le droit à la déconnexion dans la fonction publique. Nous avons eu l'occasion de le rappeler lors de la présentation du contrat d'administration: la fonction publique joue un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques sociale, environnementale

et économique. Pour une mise en œuvre optimale de ces politiques et pour garantir l'intérêt général de tout citoyen de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la fonction publique doit être efficace et forte. Cela passe par la valorisation du bien-être, tant mental que physique, des agents publics sur leur lieu de travail.

Le 23 juin prochain aura lieu la Journée des Nations unies pour la fonction publique. Il me semble dès lors important de faire un état des lieux des réalisations et des missions qu'il reste à accomplir pour assurer cette qualité optimale de nos services publics dans un cadre serein et valorisant pour nos agents. La crise sanitaire a montré l'importance d'envisager de nouvelles manières de travailler, plus flexibles. De nombreuses études académiques révèlent que le télétravail deviendra plus courant à l'avenir, crise sanitaire ou non. C'est également ce que révèle une étude de SD Worx qui souligne que la disposition à travailler à domicile a presque doublé. Cette réorganisation du travail doit aller de pair avec une attention accrue portée aux risques que le télétravail peut induire afin de les minimiser et de repenser en permanence les politiques de bien-être au sein de la fonction publique.

La crise sanitaire a surtout rappelé l'importance de nos services publics et de leurs agents en tant que filets protecteurs de notre société. Encore aujourd'hui, la fonction publique n'a malheureusement pas toujours bonne presse. Elle est souvent dévalorisée et dépréciée à tort. Les stéréotypes véhiculés ternissent le travail indispensable des agents. Ils mettent également des freins à leur engagement et leur mobilisation auprès des citoyens pour garantir une société plus juste et contribuer à une vie de qualité pour tous.

Monsieur le Ministre, quelles sont les actions déjà mises en œuvre et celles prévues à l'avenir afin de valoriser le travail des agents publics et de reconnaître ce capital précieux? Des initiatives sont-elles ou pourraient-elles être envisagées pour sensibiliser les citoyens à mettre en avant le travail crucial de nos agents publics en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion de la Journée des Nations unies pour la fonction publique? Des réticences et des inquiétudes sont apparues parmi les agents publics concernant les conséquences potentielles du *screening* du personnel. Comment ces appréhensions ont-elles été prises en considération? Quel est l'agenda prévu pour le *screening*? Quelles sont les réflexions menées au sein du gouvernement et de l'administration concernant la promotion du droit à la déconnexion inscrit dans la Déclaration de politique communautaire (DPC)? Quelles pistes de solutions ont-elles été envisagées pour réguler le droit à la déconnexion et la pratique du «black-out numérique»?

(M. Laurent Léonard, président, reprend la présidence)

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La Fédération Wallonie-Bruxelles a, comme la Région wallonne, accordé un montant forfaitaire de 35 euros aux membres du personnel contraints d'effectuer l'ensemble de leurs prestations en télétravail en raison de la crise sanitaire.

À ce stade des réflexions, le retour sur le lieu de travail est évidemment envisagé et sera organisé par étapes. Ainsi, à partir du 1^{er} juillet, le télétravail sera uniquement recommandé. Il convient toutefois de faire preuve de prudence et d'éviter un retour trop brusque sur son lieu de travail. Je discute actuellement avec l'administration afin d'établir le cadre du déconfinement qui sera appliqué au personnel de la Communauté française. Je présenterai d'ici peu au gouvernement une note visant, d'une part, à organiser la phase de déconfinement progressif et, d'autre part, à encadrer l'organisation future du télétravail en Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce stade, l'objectif est de basculer vers la phase de retour progressif dès le 1^{er} juillet.

Concernant le télétravail structurel, un projet d'arrêté est également en cours d'élaboration. L'objectif des propositions formulées jusqu'à présent est d'élargir les possibilités de télétravail en assouplissant les conditions d'accès, en simplifiant la procédure et en augmentant le nombre de jours possibles de télétravail. Cependant, il conviendra de tenir compte des spécificités des métiers et des équilibres propres à chaque service. S'il me semble logique que l'augmentation du nombre de jours de télétravail s'accompagne d'une augmentation de l'indemnité octroyée au personnel, cette question devra être débattue au sein du gouvernement.

La réforme du télétravail sera adoptée pour l'ensemble de la fonction publique communautaire, en ce compris les organismes d'intérêt public (OIP) et donc WBE. Les organisations syndicales seront naturellement consultées sur cette réforme suivant un agenda précis. En effet, cette réforme du télétravail doit rencontrer une adhésion maximale en vue d'aboutir le plus rapidement possible. Elle s'insère dans l'objectif stratégique du contrat d'administration visant à développer une nouvelle façon de travailler.

Outre une révision de la politique en matière de télétravail, de nombreux axes de travail qui présentent un lien direct avec le télétravail ont été fixés dans ce nouveau contrat. Je pense notamment à la gestion des horaires et du pointage, indispensable au développement de la flexibilité spatiale et temporelle du travail des agents.

D'ici 2024, il est également prévu de créer au minimum un espace de travail partagé et un espace de travail collaboratif par province, donc notamment sur le territoire de la Fédération Wallonie-

Bruxelles. Ces espaces seront localisés dans des implantations du ministère bien desservies par les transports en commun afin de favoriser la mobilité douce. Les premiers espaces de travail partagé seront mis à disposition des citoyens à Namur, Nivelles, Liège et Bruxelles au dernier trimestre 2021. Ils serviront de projets pilotes et feront l'objet d'un suivi. À terme, le but est de permettre au ministère d'offrir des espaces répondant aux besoins des agents. Le déploiement progressif d'un plan d'accompagnement vers cette nouvelle façon de travailler est prévu dès 2022.

Concernant le droit à la déconnexion, une proposition de texte rassemblant une série de règles visant à assurer l'utilisation raisonnée des outils numériques est également à l'étude. Bien que le texte n'en soit encore qu'à l'état de projet et que je ne m'engage pas formellement à ce stade, il me semble qu'il devra *a minima* acter le droit à la déconnexion en dehors du temps de travail effectif, permettre de lutter contre la surcharge informationnelle liée à l'utilisation de la messagerie électronique professionnelle et autres moyens de contact numérique, mais également permettre de lutter contre le stress lié à l'instantanéité dans l'utilisation des outils numériques professionnels.

Concernant votre question, Monsieur Sahli, relative à la valorisation des emplois publics liés au *screening* du ministère, ce dernier diffuse, depuis quelques années, une communication en interne et en externe à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique du 23 juin. Cette communication opère à la fois sur son portail internet, sur le réseau LinkedIn, au niveau de son intranet et par le biais de lettres d'information internes. Elle vise à valoriser la fonction publique et, en particulier, les agents de l'administration de notre Fédération qui contribuent, grâce aux missions qui leur sont confiées, à l'épanouissement des citoyens. Cette année, les équipes en charge sont particulièrement mobilisées par la communication relative à la crise et au contrat d'administration et n'ont pas encore prévu de campagne spécifique à l'occasion du 23 juin. La réflexion est en cours.

Outre cette date du 23 juin, d'autres actions visant à valoriser la fonction publique sont menées. Je pense notamment à la diffusion d'une campagne à l'occasion des 50 ans de notre Fédération ou encore au développement d'une marque employeur qui permettra de rendre plus visibles les métiers et les missions des agents de notre Fédération dans le cadre de ces campagnes de recrutement.

Concernant la gestion des appréhensions des membres du personnel du ministère dans le cadre du *screening* évoqué, plusieurs actions ont été entreprises pour gérer au mieux les inquiétudes légitimes liées à la mission. En avril et mai derniers, le comité de direction a réalisé plusieurs présentations de la mission auprès des fonction-

naires généraux, du personnel d'encadrement et des organisations syndicales pour expliquer les objectifs et le contenu de la mission.

Par ailleurs, une page intranet a été mise à disposition pour informer sur les différents aspects du *screening* et une séance «FAQ» (*Frequently Asked Questions*) complète reprenant les informations disponibles a été mise en ligne. Des ambassadeurs *screening* ont également été nommés au sein de chaque entité pour répondre, en première ligne, aux questions que les agents pourraient se poser à son sujet ou pour faire part d'éventuelles difficultés à l'équipe chargée du projet. Concernant l'agenda, la mission a débuté en avril pour une phase de cadrage. Le ministère a ensuite été divisé en plusieurs unités qui feront l'objet de trois vagues successives d'analyses. La première a démarré et prendra fin à la mi-juillet; la deuxième arrivera à terme à la fin du mois d'octobre et la dernière à la mi-février 2022.

M. André Antoine (cdH). – Comme bien d'autres personnes, je dois avouer que j'étais assez sceptique au sujet du télétravail. Mais pour l'avoir moi-même pratiqué, j'ai dû constater n'avoir jamais vu un si grand nombre de personnes travailler autant. Parce qu'il permet de supprimer les trajets et le stress y afférent, le télétravail libère du temps. Il est synonyme de productivité et un grand nombre d'agents s'en sont acquittés avec un sens de la responsabilité qui les honore, tout particulièrement au sein de la fonction publique. Je considère dès lors qu'il s'agit là d'une piste d'avenir.

Monsieur le Ministre, j'ai pris note du fait que vous comptez encadrer la pratique du télétravail par le biais d'une note détaillée adressée au gouvernement. J'espère que cette note sera rapidement approuvée afin que le télétravail soit organisé sur une base structurelle. En revanche, sans vouloir vous chagriner, il est quand même curieux que le niveau fédéral alloue jusqu'à 140 euros d'indemnité mensuelle – ce qui est un minimum, puisque cette somme a notamment pour vocation le remboursement de matériel –, alors que la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles se limitent à la somme de 35 euros! Ce montant est insuffisant, compte tenu des réalités vécues par nos agents. Je vous incite à y réfléchir dans le cadre de la réforme structurelle que vous annoncez. Par ailleurs, je vous remercie pour l'exhaustivité de votre réponse.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cette réponse complète qui répond à l'ensemble des interrogations de M. Antoine et moi-même. Je prends note de votre réelle volonté d'avancer sur les dossiers du télétravail ou la valorisation de la fonction publique, notamment au travers de campagnes de communication. Lorsque la commission a auditionné M. Frédéric Delcor, j'avais noté la volonté des responsables de l'administration d'avancer dans ce sens. Vous confirmez que c'est le cas aus-

si du gouvernement et de votre cabinet. Nous sommes à vos côtés pour permettre à ceux qui œuvrent tous les jours en faveur de nos concitoyens d'accomplir leurs missions dans de bonnes conditions de travail.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Grogne à l'Athénée de Seraing concernant la suppression des examens», de M. Yves Evrard, intitulées «Usage des moyens du Plan de relance européen pour les bâtiments scolaires» et «École d'administration publique», de M. Hervé Cornilhe, intitulées «Responsabilité sociétale dans les appels de fonds de la Fédération Wallonie-

Bruxelles» et «Titres de compétences dans la fonction publique», de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Revente de l'ancien cinéma Variétés», de M. Calvin Soiresse Njall, intitulée «Lutte contre les inégalités scolaires: le coût du numérique pour les familles dans le cadre de l'enseignement à distance», et de Mme Alice Bernard, intitulée «Extension future du télétravail au sein de la fonction publique», sont retirées.

La question orale de M. Calvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Situation des bâtiments de la Maison des étudiant(e)s à Forest», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h55.*